

Contribution de la Wallonie à l'Examen National Volontaire

Introduction méthodologique

Cette contribution a été coordonnée par la Direction du Développement durable du Secrétariat général du Service public de Wallonie. Elle repose sur les éléments suivants :

- La 3^e stratégie wallonne de développement durable, adoptée le 22 septembre 2022 par le Gouvernement wallon
- Une sélection des contributions reçues des différents services du Service public de Wallonie et des organismes d'intérêt publics invités à transmettre des bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des ODD ainsi que des enjeux émergents.

Chapitre 5 : Policy and enabling environment

-> **Dans le rapport 2 pages par entité max.** Chaque entité livre 2 pages à l'IFDD.

-> contenu : les questions du Handbook servent de référence pour déterminer le contenu précis.

(a) Ensuring ownership of the Sustainable Development Goals and the VNRs (stakeholder involvement) : implication du Parlement, du niveau local, des groupes vulnérables et marginalisés, appropriation par les organes de contrôle, adoption des ODD.

(b) Integration of the Sustainable Development Goals in national frameworks : alignement ou intégration dans toutes les politiques publiques (les visions, stratégies, programmes et plans sectoriels etc.), définition de priorités et/ou d'objectifs liés aux ODD définis au niveau des entités, analyse des lacunes.

(c) Integration of the economic, social and environmental dimensions : interactions entre les cibles dans le contexte de l'entité, obstacles à l'intégration, exemples de politiques intégrées.

(d) Leaving no one behind : identification des groupes vulnérables ou défavorisés, raisons des vulnérabilités, mesures prises pour faciliter l'accès et l'exercices des droits et pour soutenir l'autonomisation.

(e) Institutional mechanisms : coopération entre institutions sur les SDGs, lien avec autorités locales, Parlement, Institutions de Droits humains, société civile et secteur privé, mécanisme de mobilisation des parties prenantes, impact des dispositifs sur les politiques publiques.

(f) Systemic issues and transformative actions : synergies, trade-offs, spill-overs, réformes d'ampleur, réponses structurelles à la pandémie, enjeux transversaux comme les inégalités, l'égalité des sexes, les sociétés pacifiques, les modes de production et de consommation, la transformation structurelle de l'économie.

Au niveau de l'intégration du développement durable au niveau institutionnel, la Wallonie s'est dotée le 27 juin 2013 d'un [décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable](#), modifié le 30

avril 2019¹. Chaque stratégie wallonne de développement durable, en particulier son plan d'actions, a une durée de vie parallèle à la législature et doit faire l'objet d'un suivi bisannuel.

La [deuxième Stratégie wallonne de développement durable](#) (SWDD), adoptée le 7 juillet 2016, s'inscrivait déjà dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en reprenant les 17 ODD et leurs 169 cibles comme objectifs à moyen terme. Elle contenait également une vision à long terme reflétant une Wallonie où les 17 ODD seraient atteints.

La [troisième SWDD](#), adoptée par le Gouvernement wallon le 22 septembre 2022, entend amplifier la mise en œuvre des ODD en Wallonie et renforcer la cohérence des politiques pour un développement durable, en reliant les politiques sectorielles entre elles, en particulier en dotant la Wallonie d'objectifs mesurables à l'horizon 2030 liés aux ODD, formant un cap clair. Il s'agit d'une avancée importante par rapport à la stratégie précédente.

Concrètement, la stratégie comprend :

- Une cartographie des stratégies et plans wallons les plus structurants pour montrer leur contribution respective aux ODD ;
- 89 objectifs chiffrés relatifs aux cibles des ODD considérées comme prioritaires pour la Wallonie, traduits dans le contexte wallon ;
- 91 indicateurs de suivi pour évaluer le progrès de la Wallonie vers les ODD ;
- 16 actions transversales pour renforcer la capacité de la Wallonie à mettre en œuvre les ODD, réparties en six catégories : anticiper, mettre en cohérence, participer, former et sensibiliser, financer et mesurer.

Ainsi, en complément aux approches plus sectorielles d'autres stratégies et plans wallons, la troisième SWDD promeut une approche systémique multi-échelles et multi-acteurs. Elle s'inscrit par ailleurs dans un horizon à long-terme, accordant la part belle à l'anticipation et au narratif en vue d'une Wallonie durable et résiliente.

Au niveau de **l'administration publique wallonne**, un service spécifique en charge **du Développement durable** a été créé en 2012 au sein du Secrétariat général du Service public de Wallonie. En 2022, la direction du Développement durable compte une trentaine d'agents. Il s'agit d'une augmentation de son effectif en raison d'un accroissement des missions qui lui ont été confiées.

Ces missions sont les suivantes :

- Promouvoir un développement durable sur le plan stratégique en Wallonie et assurer la représentation de la Wallonie en la matière ;
- Mettre en capacité les acteurs publics et privés à intégrer le développement durable dans leurs métiers et leur fonctionnement ;
- Faciliter la transition des systèmes (alimentation, habitat, économie circulaire, etc.) vers un développement durable ;

¹ Le décret s'intitule dorénavant « Décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable et aux thématiques de transition en émanant », pour d'une part y inscrire la stratégie Manger Demain (en matière d'alimentation durable) comme une des transitions thématiques nécessaires pour parvenir à un développement durable, et d'autre part pour prévoir à l'avenir la définition d'autres transitions thématiques à inscrire dans la stratégie wallonne de développement durable.

- Gérer les subventions octroyées aux organisations en vue de promouvoir un développement durable.

Au niveau de **l'implication des parties prenantes en matière de développement durable**, la Wallonie s'est dotée en 2021 du Partenariat wallon pour le développement durable, nouvel organe de dialogue multi-acteurs rassemblant 25 représentants d'organisations, dont la composition est inspirée des [« major groups »](#) (ou groupes majeurs) de l'Agenda 21 (Sommet de Rio en 1992).

Nommé en référence à l'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs », le Partenariat wallon pour le développement durable est chargé de plusieurs missions :

- Contribuer à la préparation, la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions de la SWDD ;
- Relayer les objectifs et actions de la SWDD au sein des différents groupes d'acteurs identifiés afin de les mobiliser ;
- Participer et réagir aux Bilans des progrès de la Wallonie vers les 17 ODD (rapports régionaux réguliers mesurant au moyen d'indicateurs où se situe la Wallonie) ;
- Préparer la co-construction de la vision de long terme.

Les organisations membres de cet organe ont également été sollicitées pour apporter leur contribution à ce rapport national volontaire.

Chapitre 6 : Progress on Goals and targets and evaluation of policies and measures taken so far

-> Dans le rapport, 2 pages par SDG synthétisant les contributions de toutes les entités (y compris présentation des indicateurs phares et des tendances) en face d'1 page pour les groupes sociétaux (donc 3 p. x 17 SDGs = 51 pages). Les pages du rapport renvoient vers les contributions complètes des entités et des documents ou sites contenant des informations complémentaires.

-> Chaque entité livre max. 1page/SDG (17 pages) à l'IFDD. Elles seront publiées intégralement sur SDGs.be et synthétisées dans le Rapport.

- *Eventuelle présentation de cibles et mesures prioritaires.*
- *Présentation d'indicateur(s) phare, sa cible, son évolution. Référence à des évaluations internes à l'entité (référence à UNSTAT, Eurostat, si possible).*
- *Nouvelles actions depuis 2017 (progrès) tant interne, y compris au niveau local, qu'en matière de politique extérieure.*
- *Lacunes et défis identifiés et mesures envisagées (interactions entre objectifs/cibles).*
- *Bonnes pratiques en encadré.*

Les fiches suivantes (annexes en pdf) présentent, pour chaque ODD:

- Les principaux plans et stratégies wallons qui contribuent à l'ODD;
- Les objectifs chiffrés, relatifs à l'ODD, adoptés par le Gouvernement wallon à l'horizon 2030 ;
- Les indicateurs de suivi associés à l'ODD et leur évolution (sur base des données disponibles lors de l'actualisation en 2022).

Pour compléter ce tableau synthétique, le document word annexé présente une bonne pratique concrète par ODD.

Chapitre 8 : Means of implementation

-> **Dans le rapport max. 1 page/entité.** Chaque entité livre 2 pages à l'IFDD.

- *Financements dédiés (alignement sur les SDGs) et éventuellement besoins additionnels futurs, ressources des entités, aide publique au développement e autres sources de financement (investissement, envois de fond etc.), Programme d'action d'Addis-Abeba, etc.*
- *Rôle dans des partenariats, coopérations internationales pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.*
- *Rôle des entreprises et du secteur associatif sur les autorités (soutien, empowerment etc.).*

Pour ce qui est des moyens financiers, un programme budgétaire est spécifiquement consacré au développement durable. En 2013, ce programme était alimenté à hauteur de 7 186 000 euros, et en 2022 à hauteur de 6 973 000 euros.

Notons toutefois que des crédits prévus dans d'autres programmes servent aussi à financer des projets qui contribuent au développement durable de la Wallonie.

A ce propos, une action spécifique de la troisième stratégie wallonne de développement durable consiste à élaborer une proposition méthodologique pour analyser les budgets régionaux à l'aune des ODD. L'objectif final serait d'aller plus loin, et de construire le budget de façon à s'assurer qu'il contribue à mettre en œuvre les ODD.

Chapitre 9 : Conclusion and next steps

-> **Dans le rapport max. 1p./entité.** Chaque entité livre 2p. à l'IFDD.

- *Adoption de l'ENV au niveau gouvernemental et diffusion, leçons du processus.*
- *Enjeux nouveaux et émergents.*
- *Examen régulier des progrès, actions de suivi envisagées.*

La mise en œuvre des ODD se révèle encore plus importante dans les temps de crises (environnementale, sanitaire, énergétique, économique, ...) que nous traversons actuellement.

Plusieurs enjeux, qui existaient déjà auparavant, sont encore davantage visibles et urgents.

1. La **résilience de nos territoires** face aux risques environnementaux (en ce compris les risques sanitaires liés à la dégradation de l'environnement) et le besoin de mieux anticiper ces risques mais aussi de s'y préparer activement ne peuvent plus être ignorés, vu les épisodes récents d'inondations et de sécheresses qu'a connus la Wallonie. Il s'agit de mettre en place des mesures d'adaptation de tous ordres et des mécanismes de gouvernance capables de réagir efficacement en cas de désastre.

La notion de **résilience** s'étend également au **niveau économique**, face aux risques d'approvisionnement notamment, comme c'est le cas actuellement au niveau énergétique en raison des tensions géopolitiques avec la Russie. Il est donc également question de renforcer l'anticipation et l'adaptation des pouvoirs publics face à ce type de risques, mais également du système économique dans son ensemble en le repensant à la lumière des principes de sobriété, d'économie circulaire et de diversité (d'activités, d'approvisionnement,...).

Au niveau de la dimension Nord-Sud, les échanges commerciaux doivent eux aussi être questionnés au regard des enjeux de développement durable, dans le respect des droits

humains et de l'environnement (devoir de vigilance). L'Union européenne prépare une législation en la matière et une large partie des échanges commerciaux seront impactés par ces nouvelles exigences.

2. Le risque accru d'appauvrissement résultant de la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation constitue un risque en cascade se répercutant, au niveau des ménages, sur l'accès aux biens et services de base tel que l'accès à un logement décent ou aux soins de santé. L'Agenda 2030 met en avant le principe du « leave no one behind » : il est essentiel de ne n'abandonner personne en chemin.

A ce titre, les pouvoirs publics doivent viser la **réduction des inégalités** de tous ordres, comme un objectif en soi de cohésion sociale ainsi que dans la mise en place de mesures visant à contrer les effets de ces crises ou à accélérer la transition vers un développement durable. Le socle de la réduction des inégalités, c'est la préservation et l'amplification de la sécurité sociale qui contient de nombreux leviers pour échapper à la pauvreté: soins de santé, chômage, pension... A titre d'exemple, les allocations familiales visent à préserver un certain nombre de droits pour les enfants et l'activation du droit à ces allocations pour tous est essentielle.

3. **L'éducation** constitue un vecteur indispensable pour progresser vers l'atteinte de tous les ODD. Elle s'applique à tous les âges, dans le milieu scolaire et de la formation, au niveau professionnel et privé, et exige des moyens pour mener des politiques ambitieuses à ce sujet. Parmi les chantiers importants : la formation des enseignants aux approches de développement durable et la valorisation des innovations pédagogiques en faveur d'un développement durable (y compris au niveau de l'apprentissage de l'approche systémique, de transition intérieure, ou encore de (re)connexion à la nature...).
4. En matière de **gouvernance**, il est crucial de progresser vers davantage de cohérence dans l'action publique en faveur d'un développement durable, aux différents niveaux de pouvoir en Belgique mais aussi entre les champs de compétence politiques. Il s'agit ainsi d'intégrer au sein de chaque politique des préoccupations liées aux ODD, ce qui inclut les enjeux de santé, de genre, de climat, de lutte contre la pauvreté,...
5. Enfin, en termes de **démocratie**, il existe un enjeu d'« *empowerment* » des citoyens, pour retrouver confiance et adhésion aux politiques publiques. Les dispositifs participatifs dans lesquels la parole des citoyens est entendue et valorisée sont des voies à développer aux différentes échelles de pouvoir. Les dynamiques qui favorisent la reliance à petite échelle (locale ou infra-locale), le vivre-ensemble intergénérationnel et l'inter-compétence (tels que des ateliers intergénérationnels, les écoles de devoirs solidaires, la valorisation des compétences des citoyens au service d'autres citoyens, les repair cafés, les plateformes d'échanges de services et de savoir,...) contribuent également à une plus grande cohésion sociale.

En ce qui concerne le **suivi de la mise en œuvre des ODD**, celui-ci doit se réaliser de manière régulière et mobiliser à la fois des données statistiques, reflétant l'ensemble des dimensions des 17 ODD, mais aussi des savoirs du terrain pour comprendre les origines et manifestations concrètes de l'évolution de ces indicateurs. C'est dans cette perspective que la Wallonie prévoit d'impliquer les membres du Partenariat wallon pour le développement durable dans l'établissement de ses prochains [bilans](#)

[régionaux des progrès vers les ODD](#)², coordonnés par la Direction du développement durable du Service public de Wallonie et l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique.

² Deux exercices ont été réalisés en 2017 et en 2020 et une actualisation en 2023 est prévue.

Bonnes pratiques de la Wallonie par ODD

Version du 13.10.2022

ODD principal	Autres ODD impactés	Actions et bonnes pratiques
1	2, 3, 6, 7, 8, 10, 11	<p>Plan wallon de sortie de la pauvreté (25.11.2021)</p> <p>Outre un volet transversal, ce plan s'articule autour de trois axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'accès à l'insertion socioprofessionnelle, avec par exemple <ul style="list-style-type: none"> • le soutien à l'obtention du permis de conduire pour les personnes précarisées en formation (dans les filières qui mènent à des métiers d'avenir ou en pénurie) et pour les travailleuses du secteur des titres-services ; • la gratuité progressive des transports en commun pour les jeunes jusqu'à 25 ans et pour les publics précarisés (en plus du public âgé de plus de 65 ans) ; 2. L'accès au logement, notamment au travers de <ul style="list-style-type: none"> • une stratégie wallonne coordonnée de sortie du sans-abrisme ; • l'augmentation de l'offre de logements en agences immobilières sociales ; 3. L'accès au bien-être, par <ul style="list-style-type: none"> • le renforcement des maisons médicales ; • la mise à disposition de collations saines gratuites dans les écoles maternelles et primaires à indice socio-économique faible. <p>Pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan wallon de sortie de la pauvreté
2	1, 3, 4, 6, 8, 12, 14, 15, 16	<p>Food Wallonia</p> <p>Adopté le 27 octobre 2022, le plan d'action <i>Food Wallonia</i> en faveur de la transition vers un système alimentaire durable a été élaboré de façon participative par le Collège wallon de l'Alimentation Durable (nouvel organe mis en place le 15.10.2020). Sa mise en œuvre a pour ambition de contribuer aux six objectifs de la transition définis au sein du Référentiel « Vers un système alimentaire durable »</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable 2. Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens 3. Générer de la prospérité socio-économique 4. Préserver l'environnement 5. Offrir un niveau de connaissances et de compétences élevé en matière de système alimentaire durable 6. Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces <p>Ce plan d'action contribue pleinement aux stratégies européennes 'Farm to fork' et celle en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030.</p>

		<p>Pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Food Wallonia - Le référentiel 'vers un système alimentaire durable en Wallonie'
3	1, 10	<p>Projets dans le cadre du Plan de sortie de la pauvreté et du Plan de relance: soutien à l'installation de généralistes dans les zones en pénurie où les indicateurs d'inégalités sont très élevés et développement d'un continuum de soins dans le domaine de la santé mentale</p> <p><i>Projet plan de sortie de la pauvreté :</i> Pour garantir une prise en charge rapide, assurer une qualité de vie et conserver un état de santé stable, il est indispensable que chacun ait accès aisément à un médecin généraliste et à des soins de première ligne. Or, la Wallonie connaît une pénurie de médecins généralistes importante. C'est pourquoi, le dispositif Impulseo, qui est un soutien financier à l'installation des médecins généralistes dans les zones en pénurie, a été créé. Sur la base de l'évaluation du dispositif, les critères d'attribution des aides Impulseo seront redéfinis en vue de favoriser les zones en pénurie particulièrement précarisées, et ce afin d'assurer aux personnes les plus vulnérables un accès aisé à des soins de santé de première ligne.</p> <p><i>Projet plan de relance :</i> Le projet « Permettre la poursuite du développement d'un continuum de soins en favorisant la prise en charge des soins de santé mentale dans la cité au sein de toutes les tranches d'âge et tous les milieux de vie de la population en Wallonie » est né suite aux impacts de la pandémie du coronavirus et des mesures de confinement sur la santé mentale des Wallons et des professionnels de la santé.</p> <p>Le projet a pour activités-clefs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite et le développement des activités des 187 ETP actuellement engagés, outillés et formés ; - La création de nouvelles places d'initiatives d'habitations protégées ; - L'évolution du financement des maisons de soins psychiatriques ; - La promotion de la participation des usagers par la paire-aidance ; - Le développement d'un continuum de soins en santé mentale pour les jeunes en transition 15-25 ans ; - Le développement des soins pédopsychiatriques par le développement de nouvelles activités en centre de revalidation fonctionnelle.

4	8	<p>Démarches et outils d'éducation au développement durable dans les écoles et dans la formation professionnelle</p> <p>La Wallonie soutient financièrement des projets liés à l'éducation pour un développement durable, notamment dans les écoles.</p> <p>C'est le cas de la labellisation « Ecole durable », une démarche encadrée par l'asbl Coordination Environnement (Coren) qui s'appuie sur une méthodologie structurée se référant aux 17 Objectifs de développement durable. Ouverte à toutes les écoles secondaires wallonnes, la démarche a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire évoluer l'établissement vers plus de durabilité en améliorant l'environnement et le bien-être à l'école ; - mener des projets pédagogiques en lien avec le développement durable ; - travailler ensemble en mettant en place des groupes projets élèves et enseignants. <p>D'autres projets sont soutenus, tels que le développement d'outils et de formations déployés par l'asbl Education et formation au développement durable (EFDD).</p> <p>Dans de la domaine de la formation, toutes les formations à des métiers proposées par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) incluent un module développement durable.</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole durable - EFDD
5	10	<p>Projet « No Means No »</p> <p>La Wallonie a participé au projet « No Means No », un projet de deux ans (2020-2021) financé par le programme « Droits, égalité et citoyenneté » de l'Union européenne (2024-2020). Il vise à combattre les violences faites aux femmes en situation de handicap par le biais de l'autodéfense féministe. Le projet a réuni sept organisations partenaires en Belgique, France, Allemagne et Pologne.</p> <p>Vivant à l'intersection du sexisme et du validisme, les femmes en situation de handicap sont plus souvent confrontées à la violence et à la discrimination que les femmes valides ou les hommes en situation de handicap. Leur accès au soutien et à la protection est souvent rempli de barrières, ce qui inclut des professionnel·le·s qui manquent de savoir et, dans le cas de la violence conjugale, la dépendance de la victime de son agresseur. « No means no » avait pour objectif de rendre visible et de renforcer la résistance et les ressources individuelles et collectives des femmes en situation de handicap.</p> <p>Le projet a contribué à l'organisation d'ateliers d'auto-défense féministe pour 742 femmes en situation de handicap, la création de guides de sécurité disponibles en quatre langues (anglais, français, allemand et polonais) et plusieurs événements et activités. En Wallonie, deux événements ont été organisés à ce sujet en 2021.</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - No means no

6	2, 11, 13	<p>Stratégie intégrale sécheresse (14.07.2021)</p> <p>Durant les cinq dernières années, la Wallonie a connu quatre sécheresses estivales et un été d'inondations ayant entraîné un bilan lourd en termes de vies humaines (39 décès) et de dégâts matériels (bilan évalué à près de 5,7 milliards €).</p> <p>Pour prévenir ou atténuer les effets de ces phénomènes, la Wallonie s'est dotée de la Stratégie intégrale sécheresse, axée sur</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Retenir et conserver le plus longtemps possible l'eau, en milieu urbain ou rural, en ce compris au niveau de l'agriculture ; 2. Gérer la demande en eau et réduire les fuites ; 3. Mieux répartir la ressource en eau et mobiliser de nouvelles ressources. <p>Des actions déjà mises en place auparavant participent également à l'adaptation aux effets des sécheresses. On les retrouve dans plusieurs plans de gestion : par district hydrographiques ; au niveau des risques d'inondation ; ou encore concernant l'azote.</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La stratégie intégrale sécheresse
7	8,9,10,13	<p>Alliance Climat Emploi Rénovation (03.06.2021)</p> <p>Inscrite au sein du Plan de relance de la Wallonie, l'Alliance Climat Emploi Rénovation (ACER) a pour objectif d'accélérer l'isolation des bâtiments afin d'atteindre un parc immobilier décarboné d'ici à 2050. L'ACER s'inscrit dans la lignée des Alliances Emploi-Environnement, soit des démarches partenariales qui visent à faire de l'amélioration de l'environnement une source d'opportunités économiques et de création d'emploi.</p> <p>L'ACER est structurée en quatre projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stimuler la demande de rénovation durable des bâtiments publics ; - Stimuler la demande de rénovation énergétique durable des bâtiments privés ; - Renforcer quantitativement et qualitativement l'offre de rénovation durable ; - Opérationnaliser une gouvernance participative de l'ACER. <p>L'ACER contribue, par ses actions, à la Stratégie Régionale de Rénovation à Long Terme, qui fixe des objectifs à l'horizon 2050.</p>
8	1, 10	<p>Projet 'Coup de Boost'</p> <p>Il s'agit de remobiliser, accompagner et proposer un projet d'avenir à des jeunes très éloignés de l'emploi (les « NEETS », qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation, ni aux études), ayant entre 18 à 25 ans. Ces jeunes, souvent peu qualifiés ou ayant une longue période d'inoccupation, sont encadrés par une équipe composée de conseillers qui les accompagnent de manière personnalisée vers la formation et/ou l'emploi.</p> <p>Le projet a montré des résultats positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Après 6 mois, près d'un jeune sur 2 (47,5 %) est en effet remobilisé vers le marché du travail (emploi, démarrage d'une formation qualifiante ou reprise d'études). • Un an après l'accompagnement, ce taux grimpe à près de 3 jeunes sur 4 (71 %). <p>Pour aller plus loin :</p>

		- Coup de boost
9	8	<p>Stratégie de spécialisation intelligente (S3) (19.03.2021)</p> <p>La S3 constitue le cadre stratégique pour la politique de recherche et d'innovation et la politique industrielle de la Wallonie. Il s'agit d'une approche permettant à chaque région européenne d'identifier et de développer ses propres avantages concurrentiels sur base de ses forces et potentiels.</p> <p>Cinq domaines d'innovation stratégiques ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux circulaires ; • Innovations pour une santé renforcée ; • Innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs ; • Systèmes énergétiques et habitat durables ; • Chaines agroalimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement. <p>Les dynamiques de collaboration sont renforcées dans ces domaines, avec une concentration des moyens et des impacts.</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de spécialisation intelligente S3
10	11	<p>Plan de lutte contre la discrimination dans l'accès au logement (10. 12. 2020)</p> <p>En Wallonie, une étude menée en 2019 démontrait une forte discrimination basée sur l'ethnicité sur le marché du logement. Un plan évolutif a été adopté par le Gouvernement le 10 décembre 2020 afin de lutter concrètement contre la discrimination dans l'accès au logement. Les principales mesures mises en œuvre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rédaction d'un nouveau décret permettant les contrôles mystères, c'est-à-dire des tests de situation mis en place de manière loyale, légale et non provocante ; - L'élaboration d'une brochure s'apparentant à un guide pratique destiné à tout public pour répondre aux différentes questions que tout bailleur, locataire, agent immobilier, ... peut se poser et aux actes à poser face à un acte de discrimination ; - La formation des agents immobiliers, des communes et des sociétés de logement de service public grâce à un module dédié à la législation en matière de discrimination. <p>Pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du plan
11	3, 7, 9, 13	<p>Vision FAST 2030 (10.2017) et Stratégie régionale de mobilité (09.09.2019 et 29.10.2020)</p> <p>En 2017, le Gouvernement wallon a adopté la vision FAST 2030 fixant des objectifs ambitieux et reconnus pour la nécessaire transformation de mobilité à l'horizon 2030 en Wallonie. Mettre en place un système de mobilité qui garantit à tous, la Fluidité, l'Accessibilité, la Santé et la Sécurité via le Transfert modal sont les finalités que la Wallonie veut atteindre en 2030.</p> <p>Le Gouvernement wallon a ensuite adopté la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM) qui définit comment les objectifs de la Vision FAST 2030</p>

		<p>vont être atteints. La SRM a pour objectif d'orienter les décisions et plans d'actions jusqu'en 2030 pour rencontrer les objectifs de transfert modal prévus dans cette vision. Elle est constituée de deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet I – Mobilité des personnes (adopté le 9 septembre 2019) • Volet II - Marchandises (adopté le 29 octobre 2020) <p>La mise en œuvre du volet I « mobilité des personnes » permettra de réduire de plus de 35% les émissions de GES d'ici 2030. Les trois leviers d'actions sur lesquels la Wallonie travaille sont la nouvelle gouvernance, le doublement de l'offre et la transformation des comportements. Dix orientations stratégiques sont déclinées en 35 chantiers Le volet II « marchandises » vise à rencontrer les objectifs régionaux en matière de fret, au travers de 9 orientations stratégiques et 24 mesures.</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vision et stratégie de mobilité
12	2, 6, 8, 9	<p>Circular Wallonia (04.02.2021)</p> <p>La première stratégie de déploiement de l'économie circulaire, Circular Wallonia, adoptée le 4 février 2021, par le Gouvernement wallon, est née d'un processus participatif regroupant des acteurs privés, publics, du monde académique, de la recherche et du secteur associatif. Cette stratégie est divisée en 5 grands axes d'action visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer la production et l'offre de biens et de services circulaires, - stimuler la demande et la consommation de biens et de services circulaires, - accroître la mobilisation des acteurs wallons vers une transition circulaire, - optimiser la gestion des déchets considérés comme des ressources - encadrer le déploiement de l'économie circulaire au sein de chaînes de valeur identifiées comme prioritaires. <p>Circular Wallonia se décline également en 10 ambitions et près de 63 mesures abordant les différents aspects de l'économie circulaire (éco-conception, réparation, réutilisation, économie de la fonctionnalité, symbiose industrielle, etc.) ainsi que 6 chaînes de valeur prioritaires pour la Wallonie, à savoir : la construction, l'alimentation, la métallurgie, le textile, l'eau, les plastiques et l'économie biosourcée.</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site web wallon économie circulaire
13	2, 3, 6, 7, 9, 11, 12, 15, 16	<p>Panel Citoyen pour le Climat (24.04.2021)</p> <p>Ce panel de citoyens tiré au sort (50 panélistes et 25 suppléants) vise à faire des propositions de mesures à insérer dans la prochaine version du Plan Air-Climat-Énergie (PACE 2030). Cette consultation citoyenne s'inscrit dans l'objectif de diminution de 55 % des gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030 par rapport aux gaz à effet de serre émis en 1990. Les débats ont été abordés selon 5 thématiques : se loger, se déplacer, se nourrir, travailler/étudier, se cultiver/se développer.</p> <p>A l'issue des 13 rencontres, ce sont 168 recommandations pour une diminution des gaz à effet de serre qui ont été formulées.</p> <p>Pour aller plus loin :</p>

		- Panel Citoyen pour le Climat
14	2, 3, 6, 12, 13, 15	<p>Plan bio 2030 (03.06.2021)</p> <p>La qualité des eaux et par conséquent celle des océans et de la vie aquatique est fonction des activités en amont, dont celles liées aux pratiques agricoles. A ce propos, la Wallonie s'est dotée en juin 2021 d'un nouveau Plan de développement de la production biologique à l'horizon 2030. Celui-ci vise à augmenter l'offre et la demande régionales en produits biologiques, tout en veillant à atteindre un équilibre entre les deux de manière à maximiser les retombées positives pour la Région.</p> <p>La partie stratégique du plan fixe des objectifs de développement ambitieux pour le secteur bio à l'horizon 2030, dont notamment : 30% de la surface agricole utile cultivés selon les règles du bio, 4.720 exploitations agricoles sous contrôle bio, 1.490 entreprises de transformation des produits agricoles sous contrôle bio et 14,9% du total des produits alimentaires achetés en bio.</p> <p>La partie opérationnelle du plan présente les actions à mettre en œuvre sur une première période de cinq ans (2021-2025) pour atteindre ces objectifs.</p> <p>Le plan a été élaboré et est mis en œuvre selon une approche participative de concertation avec les administrations, des acteurs associatifs et les représentants du secteur bio en Wallonie.</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Portail agriculture – plan bio
15	2, 6, 13, 14	<p>« Yes we plant » et « Forêt résiliente »</p> <p>Amorcé en 2019, le projet « Yes we plant » encourage la plantation d'arbres et de haies en Wallonie via un mécanisme de subventions adressé aux citoyens, communes, agriculteurs, entreprises et écoles.</p> <p>Les haies améliorent le réseau (ou maillage) écologique. Elles favorisent la dissémination et la migration des espèces, ainsi que la recolonisation des milieux perturbés, structurent les espaces et diversifient nos paysages. En milieu agricole, des alignements d'arbres ou d'arbustes peuvent, parmi d'autres avantages, modérer le risque d'inondation en limitant l'érosion et en stabilisant les berges des rivières. En résumé, ces plantations présentent de nombreux avantages pour la biodiversité, l'agriculture, le bien-être animal, la régulation du climat et la stabilisation des sols. En octobre 2022, plus de 1400 km de haies et 1 364 000 arbres avaient été plantés.</p> <p>Les appels à projet « Forêt résiliente » (2021 et 2022) visent quant à eux à encourager les propriétaires forestiers à orienter leur gestion en faveur d'une forêt plus résiliente aux changements climatiques. Ce soutien régional sous forme de primes a pour vocation de diversifier et irrégulariser les peuplements peu résilients, équiennes, monospécifiques ou dépérissants et d'orienter les régénérations pour mettre en place une forêt constituée d'un mélange d'essences adaptées aux changements globaux, intégrant davantage la biodiversité.</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Yes we plant - Forêt résiliente
16		Coaching 'vers des organisations durables' (24.09.2020)

	Tous les ODD	<p>L'objectif du dispositif est d'accompagner gratuitement pendant un an des organisations sélectionnées, pour une transition vers un développement durable. A l'issue du coaching, l'organisation a défini sa feuille de route ODD pour orienter son action stratégique durant les prochaines années. Elle prend donc un engagement à agir pour un développement durable sur les points les plus pertinents vu ses enjeux et ses leviers d'action, afin de limiter les impacts négatifs et renforcer les impacts positifs de ses activités.</p> <p>Quatre types d'organisations sont visées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. organismes d'intérêt public ; 2. pouvoirs locaux (provinces, communes, intercommunales et CPAS) ; 3. organisations du secteur culturel, associatif et de la jeunesse ; 4. entreprises. <p>La Wallonie en est depuis à la 3^{ème} édition de cet accompagnement, ce qui représente au total un pool de 45 organisations. Parallèlement, l'échange de bonnes pratiques est stimulé et elles deviennent des ambassadrices des ODD auprès de leurs pairs.</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement 'vers des organisations durables'
17	8	<p>Entreprendre durable à l'international</p> <p>Les 'Wallonia International Business Awards 2022', organisés par l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEX), ont introduit un prix développement durable en plus des prix traditionnellement dédiés. C'est une confirmation du Grand Prix de 2020 qui avait pour la première fois récompensé une entreprise wallonne ayant opéré avec succès son déploiement à l'international grâce à une transition durable de ses produits/services.</p> <p>Le guide 'Entreprendre Durable à l'International' est un outil informatif et illustré sur l'importance de la prise en compte des ODD comme stratégie de développement à l'international.</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Wallonia International Business Awards - Entreprendre durable à l'international



Répartition des stratégies et plans par ODD

Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)

Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques (HP) (2021)

Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)

Plan de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires (REGAL) (2018)

Plan de relance de la Wallonie (2021)

Plan de rénovation pour 55 000 logements publics (2022)

Plan genre (2020)

Plan wallon de prévention et de promotion de la santé horizon 2030 (Wapps) (2018)

Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) (2021)

Stratégie 'manger demain' – vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)

Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)

Objectifs chiffrés

Cible

Intitulé cible ONU

Objectif chiffré Wallonie

Source

Indicateur de suivi

1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.

D'ici à 2030, la part des Wallon.ne.s exposé.e.s à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale doit au moins diminuer de moitié, soit passer de 26,5% en 2015 à 13,25%

Intitulé de la cible

Part des Wallon.ne.s exposé.e.s à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, et faire en sorte que d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

D'ici à 2030, la part des ménages wallons déclarant avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières doit tendre vers 0%

Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne

Part des ménages wallons déclarant avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

D'ici à 2030, la part de la population wallonne qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre, c'est-à-dire de non-recours au droit doit tendre vers 0%

Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne

Part de la population wallonne qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre, c'est-à-dire de non-recours au droit

D'ici à 2030, la part de la population wallonne qui est en situation de fracture numérique doit tendre vers 0%

Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne

Part de la population wallonne qui est en situation de fracture numérique

Évolution des indicateurs de suivi

Indicateur	Unité	Sources	Suivi/Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution
1.2 Taux de risque de pauvreté	%	EU SILC, calculs IWEPS (année de revenu)	suivi	18,2	/	⊗
1.2 Taux de privation matérielle sévère	%	EU SILC, calculs IWEPS	suivi	6,8	/	⊗
1.2 Pourcentage de personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	%	EU SILC, calculs STABEL	cible	24,6	13,25	⊗
1.3 Part des majeurs bénéficiaires de l'aide sociale	%	SPP-IS (RIS et ERIS) et Statbel (population), calculs : IWEPS	suivi	3,4	/	↘
1.3 Part des ménages déclarant avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières	%	ISSP	cible	12,8	0	↘
1.4 Part des majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes	%	Centrale des crédits aux particuliers-BNB et DG Stat, calculs IWEPS	suivi	1,1	/	↘
1.4 Taux de fracture numérique de 1er degré des ménages (sans connections internet)	%	AdN	suivi	6	/	↗
1.4 Taux de fracture numérique de 3eme degré (citoyens éloignés du numérique)	%	AdN	suivi	32	0	⊗



Répartition des stratégies et plans par ODD

Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)

Plan d'actions spécifique lié à l'alimentation durable dans les cantines (2018)

Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)

Plan de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires (REGAL) (2018)

Plan stratégique wallon relevant de la politique agricole commune (2022)

Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (2014)

Programme wallon de développement rural (2022)

Programme wallon de réduction des pesticides (2018)

Stratégie 'manger demain' - vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)

Alternativ'ES Wallonia - Stratégie de la Wallonie pour soutenir le développement de l'économie sociale (2020)

Circular Wallonia - Stratégie de déploiement de l'économie circulaire (2021)

Plan de relance de la Wallonie (2021)

Contribution de la Wallonie au plan national énergie climat 2030 (PWEC) (2019)

Plan air climat énergie 2030 (PACE) (en préparation)

Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)

Plan wallon de prévention et de promotion de la santé horizon 2030 (Wapps) (2018)

Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)

Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) (2021)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Objectifs chiffrés

Cible

Intitulé cible ONU

Objectif chiffré Wallonie

Source

Indicateur de suivi

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

D'ici à 2030, la part de la population wallonne qui consomme la quantité journalière recommandée de fruits et de légumes doit tendre vers 100%

Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne de Part de la population wallonne qui consomme la quantité journalière recommandée de fruits et de légumes

D'ici à 2030, la part de la population wallonne bénéficiaire de banques alimentaires doit tendre vers 0%, ce qui signifie que les personnes détiennent des revenus suffisants pour avoir accès à une nourriture saine, nutritive et suffisante et ne doivent en conséquence plus bénéficier des banques alimentaires

Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne de Part de la population wallonne bénéficiaire de banques alimentaires

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

D'ici à 2030, la part de la population wallonne en situation d'obésité est stabilisée et ce pour chaque année à partir de 2018 où l'état d'obésité de la population wallonne était de 18%

Plan de Prévention et Promotion de la Santé - Horizon 2030 de Part de la population wallonne en situation d'obésité

D'ici à 2030, la part de la population wallonne en surpoids est stabilisée et ce pour chaque année à partir de 2018 où l'état de surpoids de la population wallonne était de 51,8%

Plan de Prévention et Promotion de la Santé - Horizon 2030 de Part de la population wallonne en surpoids

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles

D'ici à 2030, le revenu agricole familial est supérieur au seuil de pauvreté, et ce pour chaque année

Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne de Revenu agricole familial et revenu du seuil de pauvreté en Wallonie



Objectifs chiffrés

Cible

Intitulé cible ONU

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

Objectif chiffré Wallonie

Source

Indicateur de suivi

D'ici à 2030, la proportion de superficie agricole biologique sur la superficie agricole totale wallonne (SAU sous contrôle bio/SAU totale %) est de 30%

Plan Bio 2030

Proportion de superficie agricole biologique sur la superficie agricole totale wallonne (SAU sous contrôle bio/SAU totale %)

D'ici à 2030, le nombre d'exploitations agricoles sous contrôle officiel bio en Wallonie est de 4720

Plan Bio 2030

Nombre d'exploitations agricoles sous contrôle officiel bio en Wallonie

D'ici à 2030, le nombre d'entreprises transformatrices de produits biologiques est de 1490

Plan Bio 2030

Nombre d'entreprises transformatrices de produits biologiques en Wallonie

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

D'ici à 2030, les effectifs de femelles reproductrices actives des races locales menacées sont les suivants :

Blanc-Bleu Mixte : 7 500
 Pie-rouge de l'Est : 7 500
 Mouton laitier belge : 10 000
 Mouton Entre-Sambre et Meuse : 10 000
 Mouton Ardennais Tacheté : 10 000
 Mouton Ardennais Roux : 10 000
 Mouton Mergelland : 10 000
 Cheval de trait ardennais : 5 000
 Cheval de trait belge : 5 000

Fiche technique pour la PAC 2021-2027 (à approuver par le Gouvernement wallon)

Effectifs de femelles reproductrices actives des races locales menacées (blanc-bleu mixte, pie-rouge de l'Est, mouton laitier belge, mouton Entre-Sambre et Meuse), mouton Ardennais Tacheté, mouton Ardennais Roux, mouton Mergelland, cheval de trait ardennais)

Évolution des indicateurs de suivi

Indicateur

2.1 Part de la population wallonne bénéficiaires de banques alimentaires

Unité

Sources

Suivi/
Cible

Dernière
valeur

Cible 2030

Évolution

%

Fédération Belge des Banques Alimentaires, calculs IWEPS

cible

2,1

0



2.2 Part de la population adulte en situation d'obésité

%

ISSP

cible

18

18



2.3 Revenu agricole familial (revenu du travail et du capital familial, par unité de travail familial)

euros à prix courant

SPW ARNE

suivi

31.340

/



2.4 Part de l'agriculture biologique

%

Statbel, calculs IWEPS

cible

12,2

30





Répartition des stratégies et plans par ODD

Plan wallon de prévention et de promotion de la santé horizon 2030 (Wapps) (2018)

Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)

Plan air climat énergie 2030 (PACE) (en préparation)

Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) (2020)

Plan d'actions spécifique lié à l'alimentation durable dans les cantines (2018)

Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)

Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)

Plan de relance de la Wallonie (2021)

Plan genre (2020)

Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)

Plan global Wallonie cyclable 2030 (2022)

Plan wallon environnement-santé (ENVleS) (2019)

Programme wallon de réduction des pesticides (2018)

Stratégie 'manger demain' - vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)

Stratégie régionale de mobilité des personnes (2019)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)

Objectifs chiffrés

Cible

Intitulé cible ONU

Objectif chiffré Wallonie

Source

Indicateur de suivi

3.4	D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	D'ici à 2030, réduire de 1,5% la mortalité prématurée par maladies cardio-vasculaires, cancer, diabète ou maladies respiratoires chroniques	Plan de Prévention de Promotion de la Santé - Horizon 2030	Décès prématurés dus aux maladies chroniques pour 100.000 habitants en Wallonie
		D'ici à 2030, réduire le taux annuel actuel de décès par suicide de 10%, soit 1,7%	Plan de Prévention de Promotion de la Santé - Horizon 2030	Taux annuel de décès par suicide en Région wallonne
		D'ici à 2030, favoriser et promouvoir la bonne santé mentale pour atteindre une proportion de personnes avec un taux optimal de vitalité à plus de 15% de la population	Plan de Prévention de Promotion de la Santé - Horizon 2030	Taux optimal de vitalité (part de la population wallonne avec un niveau d'énergie vital optimal)
3.5	Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	D'ici à 2030, contribuer à réduire d'au moins 2%, la cessation tabagique chez les adultes et les jeunes	Plan de Prévention de Promotion de la Santé - Horizon 2030	Part de la population wallonne de plus de 15 ans qui fume quotidiennement
		D'ici à 2030, réduire la part de la population ayant une consommation nocive d'alcool, c'est-à-dire la population de 15 ans et plus qui consomme de l'alcool tous les jours, à 8%	Plan de Prévention de Promotion de la Santé - Horizon 2030	Part de la population wallonne de 15 ans et plus qui consomme de l'alcool tous les jours
3.6	D'ici à 2030, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	D'ici à 2030, réduire à 100 le nombre de décès annuels dus à des accidents de la route et d'ici à 2050, atteindre une « vision zéro »	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Nombre de décès annuels dus à des accidents de la route en Wallonie
3.7	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	D'ici à 2030, la part de la population wallonne ayant une accessibilité en transport en commun à un centre de planning familial doit tendre vers 100%	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Part de la population wallonne ayant une accessibilité en transport en commun à un centre de planning familial (à définir)



3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

D'ici à 2030, la part de la population wallonne de 16 ans et plus dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières doit tendre vers 0%

Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne

Part de la population wallonne de 16 ans et plus dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

D'ici à 2030, la part de la population soumise à une concentration moyenne annuelle de PM_{2,5} supérieure à 10 µg/m³ doit tendre vers 23%, et tendre vers 0% d'ici à 2050

Plan d'action « Vers une pollution zéro pour l'air, l'eau et le sol » de la Commission Européenne

Part de la population wallonne soumise à une concentration moyenne annuelle de PM_{2,5} supérieure à 10 µg/m³

Évolution des indicateurs de suivi

	Indicateur	Unité	Sources	Suivi/ Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution
3	Espérance de vie à 15 ans en bonne santé	années	ISSP		47,2	/	↗
3.2	Taux de mortalité infantile (enfants de moins d'un an)	pour 1000 naissances vivantes	Statbel, calculs IWEPS	suivi	3,7	/	↗
3.4	Taux de suicide (pour 100 000 habitants)	nombre par 100 000 habitants	Statbel, calculs IWEPS	suivi	22,2	/	↗
3.4	Taux annuel de décès par suicide	%	Statbel, calculs IWEPS	cible	1,8	1,70	↗
3.4	Décès prématurés dus aux maladies chroniques pour 100.000 habitants de moins de 65 ans	nombre par 100 000 habitants	Statbel, Eurostat	cible	116,1	113,9	↗
3.5	Part de la population de plus de 15 ans qui déclare fumer quotidiennement	%	ISSP	cible	18,8	0,178	↗
3.6	Nombre de tués dans les accidents de la route (dans les 30 jours) par million d'habitants	nombre	SPF-Mobilité et Transports, Statbel, calculs IWEPS	cible	62,8	26,8	↗
3.9	Part de la population soumise à une concentration moyenne annuelle de particules fines, PM _{2,5} , supérieure à 10µg/m ³	%	AwAC/ISSeP	cible	36	23	↗



Répartition des stratégies et plans par ODD

Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)

Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) (2020)

Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)

Plan de relance de la Wallonie (2021)

Plan genre (2020)

Stratégie 'manger demain' - vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Objectifs chiffrés

Cible

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

Intitulé cible ONU

Objectif chiffré Wallonie

D'ici à 2030, au moins 47 % des adultes âgés de 25 à 64 ans devraient avoir participé à une formation (formelle ou non formelle) au cours des 12 derniers mois (suivi à partir de 2022)

Source

Cadre pour l'éducation et la formation 2030 de la Commission Européenne

Indicateur de suivi

Taux de participation à l'apprentissage et à la formation en Wallonie pour les personnes âgées de 25 à 64 ans, sur une période de référence de 12 mois (apprentissage formel ou information)

4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

D'ici à 2030, la part de la population active qui considère que ses compétences numériques sont suffisantes pour ses perspectives de carrière doit atteindre 100%

Stratégie Digital Wallonia

Part de la population active wallonne qui considère que ses compétences numériques sont suffisantes pour ses perspectives de carrière

Évolution des indicateurs de suivi

Indicateur

		Unité	Sources	Suivi/ Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution
4.1	Taux d'abandon scolaire précoce chez les 18-24 ans	%	EFT		9,8	/	↗
4.1	Part des élèves "à l'heure" dans le secondaire	%	FWB	suivi	58	/	↗
4.2	Taux de participation des élèves de 3-5 ans à l'enseignement de la FWB	%	FWB	suivi	95	/	↘
4.3	Taux de participation des personnes âgées de 25 à 64 ans à une formation, sur une période référence de 4 semaines	%	EFT, Statbel	suivi	5,6	/	↘
4.3	Taux de participation des personnes âgées de 25 à 64 ans à l'apprentissage et à la formation, sur une période de référence de 12 mois (apprentissage formel ou information)	%	AES, Statbel	cible	39,8	47	↗
4.5	Ecart entre le taux d'emploi des peu diplômés (secondaire) et le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur (25-64 ans)	écart de %	EFT, Statbel, calculs IWEPS	cible	16,4	0	↘

Répartition des stratégies et plans par ODD

Plan genre (2020)

Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Objectifs chiffrés

Cible	Intitulé cible ONU	Objectif chiffré Wallonie	Source	Indicateur de suivi
5.1	Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	D'ici à 2030, le taux d'emploi des femmes est le même que celui des hommes, et ce pour chaque année, ce qui signifie que l'écart existant (7% en 2021) doit atteindre 0%	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Ecart entre le taux d'emploi des hommes et le taux d'emploi des femmes en Wallonie
		D'ici à 2030, le pourcentage de femmes diplômées des filières STEM aura augmenté de 50% par rapport à 2020 (c'est-à-dire devra atteindre 37,5%), suite à une valorisation des carrières scientifiques, mathématiques, technologiques et de l'ingénierie	Plan Genre 2020-2024	Pourcentage de femmes diplômées des filières STEM en Fédération Wallonie-Bruxelles
5.2	Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	D'ici à 2030, la part des plaintes pour coups et blessures volontaires concernant des situations de violence conjugale doit tendre vers 0%	Intitulé de la cible	Part des plaintes pour coups et blessures volontaires en Wallonie concernant des situations de violence conjugale
5.5	Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	D'ici à 2030, la part des femmes dans le management du Service Public de Wallonie doit atteindre 50%	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Pourcentage de femmes dans le management du Service Public de Wallonie
		D'ici à 2030, la part des femmes dans l'administration publique doit atteindre 50%	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Part de femmes dans l'administration publique (SPW et UAP confondus)
		D'ici à 2030, assurer la mixité des jurys de sélection et de recrutement du Service Public de Wallonie	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Part des hommes et de femmes ayant participé en tant que membres des jurys d'examen du SPW
		D'ici à 2030, la part des femmes dirigeantes et cadres supérieures doit atteindre 50%	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Part des femmes managers en Wallonie

Évolution des indicateurs de suivi

Indicateur	Unité	Sources	Suivi/Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution
5.1 Ecart salarial relatif entre hommes et femmes (Salaire horaire brut moyen temps plein et temps partiel)	%	Statbel		8,6	/	↗
5.1 Ecart des taux d'emploi des hommes et du taux d'emploi des femmes (BIT) des 20-64 ans	différence de %	Statbel, calculs IWEPS	cible	7,8	0	↘
5.2 Part des plaintes pour coups et blessures volontaires	%	Police fédérale Belgique	cible	31,7	0	↘
5.4 Ecart de temps consacré aux tâches ménagères et aux soins	%	Statbel	suivi	157	/	⊗
5.5 Part des femmes élues au sein du Parlement wallon	%	Institut pour l'égalité des hommes et des femmes	suivi	41,3	/	↗



Répartition des stratégies et plans par ODD

Plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH) (2021)

Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) (2021)

Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)

Circular Wallonia - Stratégie de déploiement de l'économie circulaire (2021)

Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)

Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)

Plan stratégique wallon relevant de la politique agricole commune (2022)

Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)

Plan wallon environnement-santé (ENVleS) (2019)

Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (2014)

Programme wallon de réduction des pesticides (2018)

Stratégie biodiversité 360° (en préparation)

Stratégie intégrale sécheresse (2021)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Stratégie wallonne de politique répressive environnementale (2021)

Objectifs chiffrés

Cible	Intitulé cible ONU	Objectif chiffré Wallonie	Source	Indicateur de suivi
6.1	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	D'ici à 2030, maintenir le Coût-Vérité de Distribution (CVD) en deçà de 0,7% du revenu moyen disponible par ménage	Contrat de gestion 2018-2022 SWDE et Wallonie : prolongation de l'objectif	Part représentée par le CVD (Coût-vérité de distribution) dans le budget des ménages wallons
		D'ici à 2030, le rapport entre l'augmentation du prix de l'eau (CVD et CVA) et l'inflation ne doit pas dépasser 1 et ce pour chaque année, signifiant que le prix de l'eau n'augmente pas au-delà de l'inflation	Déclaration de Politique Régionale	Augmentation du prix de l'eau (CVD et CVA) et taux d'inflation par année
		D'ici à 2030, il faut tendre vers l'utilisation de 100% des moyens alloués chaque année au Fonds Social de l'Eau (FSE) pour les interventions dans le paiement des factures d'eau des consommateurs en difficulté de paiement	Plan de Sortie de la Pauvreté	Taux d'utilisation du FSE pour chaque année
6.3	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	D'ici à 2030, pour les masses d'eau de surface : <ul style="list-style-type: none"> • 27 masses d'eau doivent atteindre le très bon état écologique • 153 masses d'eau doivent atteindre le bon état écologique • 25 masses d'eau doivent atteindre le bon potentiel écologique • 19 masses d'eau doivent atteindre le bon état chimique 	PGDH II (objectifs de 2021 reportés à 2027)	Etat des masses d'eau en Wallonie
		D'ici à 2030, pour les masses d'eau souterraine : <ul style="list-style-type: none"> • 2 masses d'eau doivent atteindre le bon état chimique 		



D'ici à 2030, 100% des cours d'eau de surface et des eaux souterraines doivent avoir une concentration de nitrate par litre d'eau de maximum 50 mg, c'est-à-dire que 100% des sites de contrôle devraient être repris dans les catégories de « bon » à « très bon »

Directive Nitrate 91/676/EEC via PGDA III

Concentration des matières azotées dans les cours d'eau wallons

D'ici à 2030, le taux d'équipements en stations d'épuration collectives devrait être égal à 100%

Directive européenne 91/271/CE pas de temporalité fixée

Taux d'équipements en stations d'épuration en Wallonie

6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

D'ici à 2030, le taux d'exploitation en eau de la Wallonie a une valeur inférieure ou égale à 5% et ce pour chaque année.

Seuil européen hydrique et proposition issue de l'analyse wallonne.

WEI+ (Water Exploitation Index) de la Wallonie

Évolution des indicateurs de suivi

Cible 2030	Indicateur	Unité	Sources	Suivi/ Cible	Dernière valeur	Évolution	
6.3	Etat des masses d'eau (part des état des masses d'eau de surface en Wallonie dont l'état/le potentiel écologique est très bon)	%	SPW ARNE, EEW	cible	4	7,6	⊗
6.3	Etat des masses d'eau (part des masses d'eau de surface en Wallonie dont l'état/le potentiel écologique est bon)	%	SPW ARNE, EEW	cible	39,8	50	⊗
6.3	Etat des masses d'eau (part des état des masses d'eau souterraines en Wallonie dont l'état chimique est bon)	%	SPW ARNE, EEW	cible	61	66	⊗
6.3	Taux d'équipement en stations d'épuration	%	SPW ARNE, EEW	cible	92,1	100	↗
6.3	Concentrations des matières azotées dans les cours d'eau (part des sites de contrôle dont la classe est bonne ou très bonne)	%	SPW ARNE, EEW	cible	81	100	↗
6.4	Prélèvements en eau (totaux : eaux de surface et souterraines)	millions de m ³	SPW ARNE, EEW	suivi	1,768	/	↗
6.4	Water exploitation index (rapport entre le total des volumes prélevés et les ressources totales en eau)		SPW ARNE, EEW	cible	4,7	max 5% chaque année	↘

Répartition des stratégies et plans par ODD

Alliance climat emploi rénovation (ACER)

Contribution de la Wallonie au plan national énergie climat 2030 (PWEC) (2019)

Plan air climat énergie 2030 (PACE) (en préparation)

Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)

Alternativ'ES Wallonia - Stratégie de la Wallonie pour soutenir le développement de l'économie sociale (2020)

Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)

Plan de relance de la Wallonie (2021)

Plan de rénovation pour 55 000 logements publics (2022)

Plan global Wallonie cyclable 2030 (2022)

Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)

Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)

Stratégie régionale de mobilité des marchandises (2020)

Stratégie régionale de mobilité des personnes (2019)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Objectifs chiffrés

Cible	Intitulé cible ONU	Objectif chiffré Wallonie	Source	Indicateur de suivi
7.1	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	D'ici à 2030, diminuer la proportion de ménages wallons en situation de précarité énergétique totale pour atteindre 14,15%	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Précarité énergétique totale en Wallonie
7.2	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	D'ici à 2030, atteindre 23,5% de la consommation brute énergétique issue d'énergies renouvelables en Wallonie	Plan wallon Energie Climat 2030	Part des énergies renouvelables dans la consommation brute d'énergie en Wallonie
7.3	D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	D'ici à 2030, réduire de 23% la consommation énergétique de la Région Wallonne par rapport au niveau de 2005 (soit un objectif d'atteindre 117,8 TWh)	Plan wallon Energie Climat 2030	Consommation d'énergie finale totale en Wallonie

Évolution des indicateurs de suivi

Indicateur	Unité	Sources	Suivi/Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution
7.1 Indépendance énergétique	%	Bilans énergétiques de la Wallonie	suivi	10	/	↗
7.1 Part du budget des ménages wallons consacrés à l'énergie	%	ICN, calculs IWEPS	suivi	5,6	/	↘
7.1 Part de compteurs à budget actifs en électricité suite à un défaut de paiement	%	CWaPE	suivi	4,3	/	↘
7.1 Pourcentage de ménages en précarité énergétique	%	Fondation Roi Baudoin	cible	28,3	14,15	⊗
7.2 Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie	%	Bilans énergétiques de la Wallonie	cible	12,4	23,5	↗
7.3 Intensité énergétique	kilos d'équivalent pétrole par millier d'euros	Bilans énergétiques de la Wallonie	suivi	148	/	↗

Répartition des stratégies et plans par ODD

Alternativ'ES Wallonia - Stratégie de la Wallonie pour soutenir le développement de l'économie sociale (2020)

Circular Wallonia - Stratégie de déploiement de l'économie circulaire (2021)

Plan de relance de la Wallonie (2021)

Stratégie tourisme 2030 (en préparation)

Alliance climat emploi rénovation (ACER) (2022)

Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)

Digital Wallonia - Stratégie numérique de la Wallonie (2018)

Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)

Plan genre (2020)

Plan global Wallonie cyclable 2030 (2022)

Plan horizon proximité - Soutien à la redynamisation des centralités et des commerces (2021)

Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)

Plan wallon des déchets - ressources (2018)

Programme wallon de développement rural (2022)

Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)

Stratégie de spécialisation intelligente (2021)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Objectifs chiffrés

Cible	Intitulé cible ONU	Objectif chiffré Wallonie	Source	Indicateur de suivi
8.2	Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Idem cible 9.5 : D'ici à 2030, les dépenses intérieures brutes en recherche et développement doivent atteindre 3% du PIB wallon	Stratégie de Lisbonne - Europe 2020	Intensité de R&D (% PIB wallon)
8.4	Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière	Entre 2020 et 2030, augmenter de 16,7 % la productivité des ressources (i.e. le rapport entre le produit intérieur brut et la consommation intérieure de ressources en Wallonie), ce qui implique un découplage absolu entre l'évolution du PIB et celle de la consommation de matières premières	Plan Wallon des Déchets - Ressources	Productivité des ressources (PIB/ DMC) en wallonie
		D'ici à 2030, diminuer de 25 % la demande directe en matières (DMI) et la consommation intérieure de matières (DMC) de la Wallonie par rapport à l'année 2013	Plan Wallon des Déchets - Ressources	DMI et DMC en Wallonie
8.5	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	D'ici à 2025, atteindre un taux d'emploi de 68,7% pour les 15-64 ans (taux d'emploi BIT), en ayant l'objectif du plein emploi (75%) en Wallonie pour 2030	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Taux d'emploi BIT des 15-64 ans en Wallonie
8.6	D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	D'ici à 2030, le pourcentage de jeunes wallons de 15 à 24 ans qui n'exercent aucun emploi et ne suivent aucun enseignement, ni aucune formation ne doit pas dépasser 7,8% (Young people Neither in Employment nor in Education or Training (indicateur NEET))	Programme national de réforme Belgique 2011	Indicateur NEET



Évolution des indicateurs de suivi

Indicateur

	Unité	Sources	Suivi/ Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution
8.3 Part des emplois créés par les employeurs entrants dans les créations totales d'emplois	%	Dynam (dynamique du marché de l'emploi belge)	suivi	23,4	/	↘
8.5 Taux d'emploi BIT des 15-64 ans	%	EFT, Statbel	cible	59,2	75	↘
8.5 Taux de chômage des 15-64 ans	%	EFT, Statbel	suivi	7,4	/	↗
8.6 Part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (18-24 ans)	%	EFT, Statbel	suivi	14,8	/	↗
8.6 Part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (15-24 ans)	%	EFT, Statbel	cible	11,7	7,8	↗
8.8 Accidents du travail par actifs occupés	%	Fonds des accidents du travail	suivi	2,4	/	↗
8.8 Incapacité de travail de longue durée	%	ONSS, INAMI, SPF économie - Statbel calculs HERMREG, IWEPS	suivi	7,1	/	↘



Répartition des stratégies et plans par ODD

Digital Wallonia - Stratégie numérique de la Wallonie (2018)

Plan global Wallonie cyclable 2030 (2022)

Plan mobilité et infrastructures pour tous (2020)

Stratégie de spécialisation intelligente (2021)

Stratégie régionale de mobilité des marchandises (2020)

Stratégie régionale de mobilité des personnes (2019)

Alliance climat emploi rénovation (ACER) (2022)

Alternativ'ES Wallonia - Stratégie de la Wallonie pour soutenir le développement de l'économie sociale (2020)

Circular Wallonia - Stratégie de déploiement de l'économie circulaire (2021)

Contribution de la Wallonie au plan national énergie climat 2030 (PWEC) (2019)

Plan air climat énergie 2030 (PACE) (en préparation)

Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)

Plan de relance de la Wallonie (2021)

Plan de rénovation pour 55 000 logements publics (2022)

Plan horizon proximité - Soutien à la redynamisation des centralités et des commerces (2021)

Plan wallon des déchets - ressources (2018)

Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)

Stratégie tourisme 2030 (en préparation)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)

Objectifs chiffrés

Cible

Intitulé cible ONU

Objectif chiffré Wallonie

Source

Indicateur de suivi

<p>9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité</p>	<p>Idem cible 11.2 : D'ici à 2030, la répartition des parts modales (en km parcourus) pour la mobilité des personnes tend vers : 5% pour la marche ; 5% pour le vélo; 10% pour le bus, métro, tram ; 15% pour le train et 60% pour la voiture</p>	<p>Vision Fast 2030</p>	<p>Part modale du transport des personnes (par km parcouru) en Wallonie</p>
	<p>D'ici à 2030, la répartition des parts modales (en tonnes*km) pour le fret des marchandises tend vers : 7% pour le rail, 18% pour l'eau et 75% pour la route</p>	<p>Vision Fast 2030</p>	<p>Part modale du transport de marchandises (par tonnes*km) en Wallonie</p>
<p>9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés</p>	<p>D'ici à 2030, faire progresser le secteur secondaire de 15 à 20% du PIB wallon</p>	<p>Déclaration de Politique Régionale Wallonne</p>	<p>Part du secteur secondaire dans la VAB à prix courants</p>
<p>9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens</p>	<p>D'ici à 2030, réduire les émissions de gaz à effet de serre de 43 % par rapport à 2005 pour les secteurs couverts par le SEQUE (ce compris le secteur industriel)</p>	<p>Directive Européenne 2018/410</p>	<p>Emissions annuelles de gaz à effet de serre du secteur industriel en Wallonie</p>
<p>9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.</p>	<p>Idem cible 8.2 : D'ici à 2030, les dépenses intérieures brutes en recherche et développement doivent atteindre 3% du PIB wallon</p>	<p>Stratégie de Lisbonne - Europe 2020</p>	<p>Intensité de R&D (% PIB wallon)</p>



Évolution des indicateurs de suivi

	Indicateur	Unité	Sources	Suivi/ Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution
9.1	Taux d'investissement des entreprises et des administrations publiques	%	Comptes régionaux ICN, Janvier 2022	suivi	24,1	/	↗
9.1	Modes de transport des personnes: parts modales, en nombre de déplacements, par les transports en commun	%	SPF Mobilité et transport, Monitor 2017	cible	10	20	↗
9.4	Emissions des gaz à effet de serre des industries	ktonnes équivalents CO ₂	AwAC	cible	10,954	11,664,8	↗
9.1	Formation brute de capital fixe des entreprises et des administrations publiques	millions d'euros à prix courants	ICN, calculs IWEPS	suivi	18,563	/	↗
9.5	Part de la Recherche et développement dans le PIB	%	Eurostat, IWEPS	cible	3,4	3	↗



Répartition des stratégies et plans par ODD

Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) (2020)

Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)

Plan de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement (2020)

Plan interfédéral de lutte contre le racisme et les discriminations (en préparation)

Plan genre (2020)

Plan wallon de prévention et de promotion de la santé horizon 2030 (Wapps) (2018)

Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Objectifs chiffrés

Cible	Intitulé cible ONU	Objectif chiffré Wallonie	Source	Indicateur de suivi
10.1	D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable	D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen régional, et ce de manière durable	Intitulé de la cible	Revenus par décile de la population wallonne
10.2	D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	D'ici à 2030, doubler le nombre de personnes relogées annuellement dans le cadre des dispositifs de type « housing first » en Wallonie	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Nombre de personnes relogées dans le cadre de dispositifs de type « Housing First » en Wallonie
		D'ici à 2030, atteindre un taux d'emploi des personnes issues de l'immigration de 0,86% par rapport au taux d'emploi général en Wallonie	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Taux d'emploi BIT des 20-64 ans Taux d'emploi BIT des personnes nées dans des pays Non-EU28 (20-64 ans)
10.4	Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	D'ici à 2030, maintenir l'indice de Gini à une valeur inférieure ou égale à 0,25	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Indice de Gini en Wallonie

Évolution des indicateurs de suivi

Indicateur	Unité	Sources	Suivi/Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution
10.1 Différence interquartile des salaires	différence euros	ONSS, calculs IWEPS	suivi	67,1	/	↘
10.2 Rapport entre le taux d'emploi des Wallon.ne.s et des citoyens hors UE 28 (20-64 ans)	points de pourcentage	Eurostat	cible	0,7	0,73	↗
10.4 Part salariale en volume	%	ICN, calculs IWEPS	suivi	67,9	/	↘
10.4 Coefficient de Gini	indice	SILC, calculs IWEPS	cible	0,25	0,25	↗

Répartition des stratégies et plans par ODD

Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques (HP) (2021)

Plan de rénovation pour 55 000 logements publics (2022)

Plan global Wallonie cyclable 2030 (2022)

Plan horizon proximité - Soutien à la redynamisation des centralités et des commerces (2021)

Plan mobilité et infrastructures pour tous (2020)

Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)

Stratégie régionale de mobilité des personnes (2019)

Alliance climat emploi rénovation (ACER) (2022)

Alternativ'ES Wallonia - Stratégie de la Wallonie pour soutenir le développement de l'économie sociale (2020)

Plan air climat énergie 2030 (PACE) (en préparation)

Plan de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement (2020)

Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)

Plan de relance de la Wallonie (2021)

Plan genre (2020)

Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)

Plan wallon des déchets - ressources (2018)

Plan wallon environnement-santé (ENVieS) (2019)

Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) (2021)

Programme wallon de développement rural (2022)

Stratégie intégrale sécheresse (2021)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Stratégie wallonne de politique répressive environnementale (2021)

Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)

Objectifs chiffrés

Cible

Intitulé cible ONU

Objectif chiffré Wallonie

Source

Indicateur de suivi

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Atteindre 55 000 logements sociaux rénovés entre 2019 et 2030

Déclaration de Politique Régionale Wallonne

Nombre de logements sociaux rénovés annuellement en Wallonie

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

Idem cible 9.1 : D'ici à 2030, la répartition des parts modales (en km parcourus) pour la mobilité des personnes en transports publics tend vers : 10% pour le bus et 15% pour le train

Vision Fast 2030

Part modale du transport des personnes (par km parcouru) en Wallonie

D'ici à 2030, il est au moins attendu que : i) une offre structurante composée de lignes rapides (réseau Express) et desservant chaque commune de Wallonie à raison d'un passage par heure et par sens de 6h à 20h du lundi au samedi sera prioritairement développée et/ou rendue plus lisible et (ii) dans les pôles, les niveaux de service de référence se situent entre 4 et 8 bus par heure et par sens dans les cœurs de Ville et entre 2 et 4 bus en périphérie de 6h à 22h du lundi au samedi.

Stratégie Mobilité

Régionale

Information à prendre auprès du TEC

D'ici à 2030, la fréquence de demi-heure sera visée sur le réseau structurant (réseau Express)

Stratégie Mobilité

Régionale

Information à prendre auprès du TEC

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

Idem cible 15.3 : D'ici à 2030, réduire la consommation des terres non artificialisées à 6 km²/an et tendre vers 0 km²/an d'ici 2050

Déclaration de Politique Régionale Wallonne

Superficie artificialisée supplémentaire par an en Wallonie

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

D'ici à 2030, réduire le taux annuel de particules de SO ₂ dans l'air de 65% par rapport à 2005	Plan wallon Energie Climat 2030	Taux annuel de particules SO ₂ dans l'air en Wallonie
D'ici à 2030, réduire le taux annuel de particules de NO _x dans l'air de 60% par rapport à 2005	Plan wallon Energie Climat 2030	Taux annuel de particules NO _x dans l'air en Wallonie
D'ici à 2030, réduire le taux annuel de particules de COV dans l'air de 31% par rapport à 2005	Plan wallon Energie Climat 2030	Taux annuel de particules COV dans l'air en Wallonie
D'ici à 2030, réduire le taux annuel de particules de NH ₃ dans l'air de 14% par rapport à 2005	Plan wallon Energie Climat 2030	Taux annuel de particules NH ₃ dans l'air en Wallonie
D'ici à 2030, réduire le taux annuel de particules de PM 2,5 dans l'air de 43% par rapport à 2005	Plan wallon Energie Climat 2030	Taux annuel de particules PM 2,5 dans l'air en Wallonie

Évolution des indicateurs de suivi

Indicateur	Unité	Sources	Suivi/Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution
7.1 Indépendance énergétique	%	Bilans énergétiques de la Wallonie	suivi	10	/	↗
7.1 Part du budget des ménages wallons consacrés à l'énergie	%	ICN, calculs IWEPS	suivi	5,6	/	↘
7.1 Part de compteurs à budget actifs en électricité suite à un défaut de paiement	%	CWaPE	suivi	4,3	/	↘
7.1 Pourcentage de ménages en précarité énergétique	%	Fondation Roi Baudoin	cible	28,3	14,15	⊗
7.2 Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie	%	Bilans énergétiques de la Wallonie	cible	12,4	23,5	↗
7.3 Intensité énergétique	kilos d'équivalent pétrole par millier d'euros	Bilans énergétiques de la Wallonie	suivi	148	/	↗



Répartition des stratégies et plans par ODD

Circular Wallonia - Stratégie de déploiement de l'économie circulaire (2021)

Plan de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires (REGAL) (2018)

Plan wallon des déchets - ressources (2018)

Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)

Contribution de la Wallonie au plan national énergie climat 2030 (PVEC) (2019)

Plan d'actions spécifique lié à l'alimentation durable dans les cantines (2018)

Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)

Plan de relance de la Wallonie (2021)

Plan stratégique wallon relevant de la politique agricole commune (2022)

Plan wallon environnement-santé (ENVleS) (2019)

Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (2014)

Programme wallon de développement rural 2022)

Programme wallon de réduction des pesticides (2018)

Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)

Stratégie 'manger demain' - vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Stratégie wallonne de politique répressive environnementale (2021)

Objectifs chiffrés

Cible	Intitulé cible ONU	Objectif chiffré Wallonie	Source	Indicateur de suivi
12.2	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	D'ici à 2030, réduire d'au moins 30 % le gaspillage alimentaire des ménages wallons par rapport à 2013	Plan Wallon des Déchets - Ressources	Quantité de déchets organiques ménagers par habitant en Wallonie
		D'ici à 2030, réduire au minimum les quantités totales d'emballages ménagers de 7,3 kg/habitant par rapport à l'année 2013	Plan Wallon des Déchets - Ressources	Quantité totale d'emballages ménagers par habitant en Wallonie
12.4	D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	D'ici à 2030, la préparation en vue du réemploi et le recyclage des déchets municipaux passent à un minimum de 60 % en poids (et de 65% en 2035)	Directive EU 2018/850	Quantité de déchets municipaux (en tonnes) préparé en vue du réemploi et du recyclage en Wallonie
12.5	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	D'ici à 2030, atteindre une diminution de l'incinération des déchets de minimum 50 % par rapport à 2019	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Quantité de déchets incinérés par an en Wallonie
		D'ici à 2030, faire passer la production moyenne d'ordures ménagères brutes en Wallonie au moins sous la barre des 100 kg/hab.an	Stratégie Circular Wallonia	Quantité moyenne d'ordures ménagères brutes en kg/habitant par an en Wallonie
12.7	Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	D'ici à 2030, 100% des marchés publics passés en Wallonie comprennent des clauses éthiques, sociales et/ou environnementales	Plan d'actions Achats publics responsables	Part des marchés publics respectant des clauses éthiques, sociales et/ou environnementales

Évolution des indicateurs de suivi

Indicateur	Unité	Sources	Suivi/Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution
12.2 Consommation intérieure de matière	millions de tonnes	SPW ARNE, EEW	cible	73,3	55	↘
12.4 Quantité de déchets classés dangereux	kt	SPW ARNE, EEW	suivi	589	/	↗
12.4 Gestion de déchets dangereux (part de déchets qui font l'objet d'une valorisation)	%	SPW ARNE, EEW	suivi	47	/	↗
12.5 Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés	kg/habitant/an	SPW ARNE, EEW	cible	144,9	100	↗
12.5 Quantité de déchets incinérée par an	t	SPW ARNE, EEW	cible	1.030.693	515.3465	↘

Répartition des stratégies et plans par ODD

Alliance climat emploi rénovation (ACER) (2022)

Contribution de la Wallonie au plan national énergie climat 2030 (PWEC) (2019)

Plan air climat énergie 2030 (PACE) (en préparation)

Stratégie intégrale sécheresse (2021)

Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)

Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)

Plan de rénovation pour 55 000 logements publics (2022)

Plan de relance de la Wallonie (2021)

Plan global Wallonie cyclable 2030 (2022)

Plan stratégique wallon relevant de la politique agricole commune (2022)

Plan wallon environnement-santé (ENVleS) (2019)

Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) (2021)

Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)

Stratégie régionale de mobilité des marchandises (2020)

Stratégie régionale de mobilité des personnes (2019)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Objectifs chiffrés

Cible

Intitulé cible ONU

Objectif chiffré Wallonie

Source

Indicateur de suivi

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées

Pour la période 2020-2030, la moyenne du nombre de victimes de catastrophes naturelles pour 100.000 personnes en Belgique doit être inférieure à 1,97

Bureau Fédéral du Plan

Victimes de catastrophes naturelles pour 100.000 personnes

Entre 2022 et 2030, la moyenne des pertes économiques directes annuelles dues aux catastrophes est limitée à 0,1% du PIB wallon

Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne

Pertes économiques directes dues aux catastrophes (en % du PIB wallon)

13.2 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

D'ici à 2030, réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% par rapport au niveau de 1990

Déclaration de Politique Régionale Wallonne

Émissions annuelles de gaz à effet de serre en Wallonie

D'ici à 2030, chaque commune wallonne, seule ou en groupe, participe à la convention des maires

Déclaration de Politique Régionale Wallonne

Part des communes wallonnes ayant ratifié la convention des maires

Évolution des indicateurs de suivi

Indicateur

Unité

Sources

Suivi/
Cible

Dernière
valeur

Cible 2030

Évolution

13.1 Part des nouvelles constructions dans les zones d'aléa inondations

%

SPW, Statbel, calculs IWEPS

suivi

10,4

/

↘

13.2 Emissions de GES

kt CO₂eq

AWAC

cible

37.070

21.238

↗

Répartition des stratégies et plans par ODD

- Alliance climat emploi rénovation (ACER) (2022)
- Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)
- Plan stratégique wallon relevant de la politique agricole commune (2022)
- Plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH) (2021)
- Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (2014)

- Programme wallon de réduction des pesticides (2018)
- Stratégie biodiversité 360° (en préparation)
- Stratégie wallonne de développement durable (2022)
- Stratégie wallonne de politique répressive environnementale (2021)

Objectifs chiffrés

Cible	Intitulé cible ONU	Objectif chiffré Wallonie	Source	Indicateur de suivi
14.1	D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	D'ici à 2030, l'ensemble des masses d'eau atteint au moins le "bon état" en matière de concentration en orthophosphates	AGW relatif à l'identification, à la caractérisation et à la fixation des seuils d'état écologique applicables aux masses d'eau de surface et modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau	Eutrophisation des cours d'eau en Wallonie
		D'ici à 2030, les eaux de surface wallonnes respectent les normes de qualité environnementales européennes	AGW relatif à l'identification, à la caractérisation et à la fixation des seuils d'état écologique applicables aux masses d'eau de surface et modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau	Micropolluants dans les eaux de surface en Wallonie

Évolution des indicateurs de suivi

Indicateur	Unité	Sources	Suivi/Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution
14.1 Eutrophisation des cours d'eau (part des masses d'eau dont l'état est bon et/ou très bon en matière de concentration en orthophosphates - Bassins de la Meuse, du Rhin et de la Seine)	%	SPW ARNE, EEW	cible	87,1	100	↗
14.1 Eutrophisation des cours d'eau (part des masses d'eau dont l'état est bon et/ou très bon en matière de concentration en orthophosphates - Bassin de l'Escaut)	%	SPW ARNE, EEW	cible	45,5	100	↗



Répartition des stratégies et plans par ODD

Programme forestier régional (en préparation)

Stratégie biodiversité 360° (en préparation)

Stratégie wallonne de politique répressive environnementale (2021)

Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)

Plan stratégique wallon relevant de la politique agricole commune (2022)

Plan wallon environnement-santé (ENVleS) (2019)

Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (2014)

Programme wallon de développement rural 2022)

Programme wallon de réduction des pesticides (2018)

Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)

Stratégie 'manger demain' - vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)

Objectifs chiffrés

Cible

Intitulé cible ONU

Objectif chiffré Wallonie

Source

Indicateur de suivi

15.1	<i>D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</i>	D'ici à 2030, les sites naturels protégés représentent 5% du territoire wallon	Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030	Superficie des sites naturels protégés désignés en Wallonie
15.2	<i>D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</i>	D'ici à 2030, un label de certification de gestion durable doit avoir été attribué à 100% des forêts publiques et 50% des forêts privées en Wallonie	Nouvel objectif issu de l'analyse wallonne	Part des forêts privées et publiques wallonnes qui détiennent une certification de gestion durable
15.3	<i>D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres</i>	Idem cible 11.3 : D'ici à 2030, réduire la consommation des terres non artificialisées à 6 km ² /an et tendre vers 0 km ² /an d'ici à 2050	Déclaration de Politique Régionale Wallonne	Superficie artificialisée supplémentaire par an en Wallonie
15.5	<i>Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</i>	D'ici à 2030, au moins 30 % des espèces et des habitats protégés ne présentant pas un état de conservation favorable en 2020 doivent entrer dans cette catégorie	Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030	État de conservation des espèces et des habitats en Wallonie
		D'ici à 2030, 100% des forêts anciennes présentes en Wallonie sont protégées	Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030	Part des forêts anciennes publiques et privées disposant d'un statut de protection en Wallonie
15.8	<i>D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires</i>	D'ici à 2030, réduire d'au moins 50 % le taux d'introduction et d'établissement des espèces exotiques envahissantes	Projet de Cadre Mondial de la Biodiversité	Part des espèces exotiques envahissantes naturalisées et faisant l'objet d'observations occasionnelles sans se reproduire dans la nature en Wallonie



Évolution des indicateurs de suivi

	Indicateur	Unité	Sources	Suivi/ Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution
15.1	Superficie des sites naturels protégés	% du territoire wallon	SPW ARNE, EEW	cible	1,3	5	↗
15.2	Part des forêts publiques qui détiennent un label de certification de gestion durable	%	SPW ARNE, EEW	cible	99	100	↗
15.2	Part des forêts privées qui détiennent un label de certification de gestion durable	%	SPW ARNE, EEW	cible	11	50	↗
15.5	Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire (part des habitats qui se trouvent dans un état défavorable ou inconnu) - région biographique atlantique	%	SPW ARNE, EEW	cible	96	67,2	⊗
15.5	Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire (part des habitats qui se trouvent dans un état défavorable ou inconnu) - région biographique continentale	%	SPW ARNE, EEW	cible	98	68,6	⊗
15.5	Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire (part des espèces qui se trouvent dans un état défavorable ou inconnu) - région biographique atlantique	%	SPW ARNE, EEW	cible	86	60,2	⊗
15.5	Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire (part des espèces qui se trouvent dans un état défavorable ou inconnu) - région biographique continentale	%	SPW ARNE, EEW	cible	79	55,3	⊗
15.8	Espèces envahissantes exotiques (part des EEE naturalisées et faisant l'objet d'observations occasionnelles sans se reproduire dans la nature)	%	SPW ARNE, EEW	cible	61,2	30,6	⊗

Répartition des stratégies et plans par ODD

Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)

Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) (2020)

Plan de cohésion sociale des villes et des communes (PCS) (2019)

Plan de relance de la Wallonie (2021)

Plan genre (2020)

Stratégie 'manger demain' - vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)

Stratégie wallonne de politique répressive environnementale (2021)

Objectifs chiffrés

Cible

Intitulé cible ONU

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

Objectif chiffré Wallonie

D'ici à 2030, l'ensemble des masses d'eau atteint au moins le "bon état" en matière de concentration en orthophosphates

Source

AGW relatif à l'identification, à la caractérisation et à la fixation des seuils d'état écologique applicables aux masses d'eau de surface et modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau

Indicateur de suivi

Eutrophisation des cours d'eau en Wallonie

D'ici à 2030, les eaux de surface wallonnes respectent les normes de qualité environnementales européennes

AGW relatif à l'identification, à la caractérisation et à la fixation des seuils d'état écologique applicables aux masses d'eau de surface et modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau

Micropolluants dans les eaux de surface en Wallonie

Évolution des indicateurs de suivi

Indicateur

	Unité	Sources	Suivi/ Cible	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution
16.1	Nombre d'homicides (assinats et meurtres) par 100 000 habitants	Police fédérale		1,8	/	↗
16.2	Nombre de nouveaux cas d'enfants pris en charge pour raison de maltraitance en FWB par SOS enfants	ONE, SOS Enfants	cible	1933	0	↘
16.6	Indice de confiance dans les institutions	Enquête European social survey, calculs IWEPS	cible	34,3	34,3	↗
16.6	Indice de satisfaction du fonctionnement de la démocratie	Enquête European social survey, calculs IWEPS	cible	46,8	46,8	↗
16.7	Indice de gouvernance	Enquête European social survey, calculs IWEPS	cible	0,44	0,44	↗



Répartition des stratégies et plans par ODD

Stratégie de politique internationale (2021)

Stratégie wallonne de développement durable (2022)